

		<b>Zone 1A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 2A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	Note 1
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			
1. Une seule activité «école de paramoteur» est autorisée dans la zone à condition que l'aire d'atterrissage et de décollage soit située sur le même lot et à au moins 200 mètres de l'emprise de tout chemin public, qu'il n'y ait aucun entreposage extérieur et que l'opération ne constitue pas une source de nuisances affectant les activités agricoles avoisinantes.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 3A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile	X	P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	9

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
611-2009	
692-2012	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 4A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 5A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 6A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	9

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 7A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6	Restauration	Note 1	
C-7	Débit de boisson	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			
1. Piste de course motorisée.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	Note 2

<b>Amendement:</b>	

<b>Note:</b>	
2. Dispositions particulières pour le type d'usage spécifique.	

		<b>Zone 8A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée		I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			
X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.			
NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.			
<b>Normes</b>		<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10	PIIA	
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4	Contrainte naturelle	
Somme des marges latérales min. (m)	8	Contrainte anthropique	
Marge de recul arrière min. (m)	8		
Hauteur max. (m)	12		
<b>Amendement:</b>			
<b>Note:</b>			





		<b>Zone 9A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	Note 1
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>		<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10	PIIA	
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4	Contrainte naturelle	
Somme des marges latérales min. (m)	8	Contrainte anthropique	
Marge de recul arrière min. (m)	8		
Hauteur max. (m)	12		

<b>Amendement:</b>	
ajoutée par 629-2010	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 10A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	X

<b>Amendement:</b>	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 11A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	9

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 12A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	Note 1
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Amendement:</b>
modifiée par 629-2010

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Note:</b>

		<b>Zone 13A</b>
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>
C-6	Restauration	
C-7	Débit de boisson	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>
C-8	Hébergement champêtre	
C-9	Hébergement d'envergure	
C-10	Érotique	
C-11	Commerce de gros et entreposage int.	
C-12	Commerce particulier	
<b>Note:</b>		
1. Lieu de traitement et d'élimination des déchets (tri, récupération, compostage, enfouissement sanitaire, etc.).		

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	X

<b>Amendement:</b>	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 14A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	Note 1
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Amendement:</b>
modifiée par 629-2010

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Note:</b>

		<b>Zone 15A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	X
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 16A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	Note 1
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Amendement:</b>
modifiée par 629-2010

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	X
Contrainte anthropique	

<b>Note:</b>



		<b>Zone 17A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	Note 1
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Amendement:</b>
ajoutée par 629-2010

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	X
Contrainte anthropique	

<b>Note:</b>

		<b>Zone 18A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
ajoutée par 629-2010	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 19A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accommodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<p>Note 1: Un bâtiment principal d'un étage doit avoir une hauteur minimale de 7 mètres et une hauteur maximale de 10 mètres et un bâtiment principal de deux étages doit avoir une hauteur maximale de 10 mètres.</p>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	Note 1

<b>Amendement:</b>	
ajoutée par 733-2014	

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	
Article 4.2.1 norme particulière	X

<b>Note:</b>



		<b>Zone 20A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	X
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 21A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	Note 1
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Amendement:</b>
modifiée par 629-2010

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	X
Contrainte anthropique	

<b>Note:</b>

		<b>Zone 22A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	Note 1
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Amendement:</b>
modifiée par 629-2010

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Note:</b>

		<b>Zone 23A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
611-2009	
635-2010	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 24A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
611-2009	
635-2010	

<b>Note:</b>	



		<b>Zone 25A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	Note 1
C-6	Restauration		Note 2
C-7	Débit de boisson	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			
1. Gazoduc			
2. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Amendement:</b>
modifiée par 629-2010

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	X
Contrainte anthropique	

<b>Note:</b>

		<b>Zone 26A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	Note 1
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
ajoutée par 629-2010	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 27A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accommodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>		<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6	PIIA	
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2	Contrainte naturelle	
Somme des marges latérales min. (m)	5	Contrainte anthropique	
Marge de recul arrière min. (m)	8		
Hauteur max. (m)	9		

<b>Amendement:</b>	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 28A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	9

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 29A</b>
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>
C-6	Restauration	Note 1
C-7	Débit de boisson	Note 2
C-8	Hébergement champêtre	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>
C-9	Hébergement d'envergure	
C-10	Érotique	
C-11	Commerce de gros et entreposage int.	
C-12	Commerce particulier	
<b>Note:</b>		
1. Camping		
2. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.		

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	7

<b>Amendement:</b>	
modifiée par 629-2010	

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 30A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
635-2010	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 31A</b>
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>
C-6	Restauration	
C-7	Débit de boisson	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>
C-8	Hébergement champêtre	
C-9	Hébergement d'envergure	
C-10	Érotique	
C-11	Commerce de gros et entreposage int.	
C-12	Commerce particulier	
<b>Note:</b>		
1. Camping.		

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	7

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 32A</b>
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>
C-6	Restauration	Note 1
C-7	Débit de boisson	Note 2
C-8	Hébergement champêtre	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>
C-9	Hébergement d'envergure	
C-10	Érotique	
C-11	Commerce de gros et entreposage int.	
C-12	Commerce particulier	
<b>Note:</b>		
1. Camping		
2. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.		

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Amendement:</b>
modifiée par 629-2010

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Note:</b>



		<b>Zone 33A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	Note 1
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Amendement:</b>
modifiée par 629-2010

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	X
Contrainte anthropique	

<b>Note:</b>

		<b>Zone 34A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accommodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	note 1
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			
Note 1: Un seul usage 541 et un seul usage 5815			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	9

<b>Amendement:</b>	
620-2009	

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 35A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	Note 1
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Amendement:</b>
modifiée par 629-2010

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	X
Contrainte anthropique	

<b>Note:</b>

		<b>Zone 36L</b>
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>
C-7	Débit de boisson	
C-8	Hébergement champêtre	
C-9	Hébergement d'envergure	
C-10	Érotique	
C-11	Commerce de gros et entreposage int.	
C-12	Commerce particulier	
<b>Note:</b>		Note 1
1. Sentier récréatif motorisé (VTT ou motoneige), parc linéaire régional.		

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	-
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	-
Somme des marges latérales min. (m)	-
Marge de recul arrière min. (m)	-
Hauteur max. (m)	-

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	X
Contrainte anthropique	X

<b>Amendement:</b>	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 37A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	Note 1
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.2 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
ajoutée par 629-2010	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 38A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
ajoutée par 629-2010	
663-2011	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 39A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
ajoutée par 629-2010	
663-2011	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 40A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
ajoutée par 629-2010	

<b>Note:</b>	



		<b>Zone 41A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
ajoutée par 629-2010	
663-2011	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 42A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
ajoutée par 629-2010	
663-2011	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 43A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
ajoutée par 629-2010	
663-2011	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 44A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
ajoutée par 629-2010	
663-2011	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 45A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Amendement:</b>
ajoutée par 629-2010
663-2011

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Note:</b>

		<b>Zone 46A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
ajoutée par 629-2010	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 47A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
ajoutée par 629-2010	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 48A</b>		
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>		
H-1	Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation		R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5	Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6	Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson			
C-8	Hébergement champêtre			
C-9	Hébergement d'envergure			
C-10	Érotique			
C-11	Commerce de gros et entreposage int.			
C-12	Commerce particulier			
<b>Note:</b>				

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
ajoutée par 629-2010	
663-2011	

<b>Note:</b>	



		<b>Zone 49A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
ajoutée par 629-2010	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 50A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6	Restauration	Note 1	
C-7	Débit de boisson	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
ajoutée par 629-2010	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 51A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accommodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
ajoutée par 629-2010	
663-2011	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 52A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
ajoutée par 629-2010	
663-2011	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 53A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
ajoutée par 629-2010	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 54A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
ajoutée par 629-2010	
663-2011	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 55A</b>		
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>		
H-1	Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation		R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5	Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6	Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson			
C-8	Hébergement champêtre			
C-9	Hébergement d'envergure			
C-10	Érotique			
C-11	Commerce de gros et entreposage int.			
C-12	Commerce particulier			
<b>Note:</b>				

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
ajoutée par 629-2010	
663-2011	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 56A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire X
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive X
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6	Restauration	<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	
Somme des marges latérales min. (m)	
Marge de recul arrière min. (m)	
Hauteur max. (m)	

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
720-2013	

<b>Note:</b>	



		<b>Zone 57A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
720-2013	

<b>Note:</b>	

		<b>Zone 58A</b>	
<b>Classe d'usages</b>		<b>Classe d'usages</b>	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	
C-5 Contraignant		<b>Usage spécifiquement permis</b>	
C-6 Restauration		<b>Usage spécifiquement prohibé</b>	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
<b>Note:</b>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

<b>Normes</b>	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 <sup>ère</sup>	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

<b>Référence particulière (à titre indicatif)</b>	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

<b>Amendement:</b>	
720-2013	

<b>Note:</b>	